

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2022

- Nombre de conseillers municipaux : 11
 - Présents : 9
 - Votants : 10
-
- Délibération n° 2022_17 du 28 juin 2022 : nomination des voies suite à la future numérotation des rues : [APPROUVÉE](#)

 - Décision modificative assainissement n° 2022_18 du 28 juin 2022 : « Amortissement de la subvention ADOUR GARONNE pour le diagnostic de la mise en séparatif réseau de collecte Comberouger » : [APPROUVÉE](#)

 - Délibération n°2022_19 du 28 juin 2022 : reversement d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Football Garonne Gascogne 2022 : [APPROUVÉE](#)

 - Délibération n°2022_20 du 28 juin 2022 : transfert de gestion des CEE au SDE 82 : travaux bâtiments communaux, éclairage public : [APPROUVÉE](#)

 - Délibération n° 2022_21 du 28 juin 2022 : étude devis pour la restructuration de la rue ayant fait l'objet de la mise en séparatif des eaux usées / pluviales : [APPROUVÉE](#)

 - Délibération n°2022_22 du 28 juin 2022 : demande de subvention au Département pour la création des collecteurs eaux pluviales : [APPROUVÉE](#)

 - Délibération n°2022_23 du 28 juin 2022 : demande de subvention au Département pour la création d'un trottoir en pavé : [APPROUVÉE](#)

 - Délibération n° 2022_24 du 28 juin 2022 : demande de subvention à la Région pour la restructuration de la rue ayant fait l'objet de la mise en séparatif des eaux usées /

pluviales (création d'un trottoir en pavé) : [APPROUVÉE](#)

- Délibération n°2022_024 du 28 juin 2022 : création emploi permanent - agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles : [APPROUVÉE](#)
- Délibération n° 2022_25 du 28 juin 2022 : création emploi permanent - adjoint technique (cantine / école / bâtiments communaux) : [APPROUVÉE](#)
- Délibération autorisant le maire à recourir à un agent contractuel - agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles : [ANNULÉE suivant directives du CDG 82](#)
- Délibération autorisant le maire à recourir à un agent contractuel - adjoint technique (cantine / école / bâtiments communaux) : [ANNULÉE suivant directives du CDG 82](#)

Le Maire

Christian MOURIAU

